

INSTITUT NAUTIQUE DE BRETAGNE

2 Rue Bayard
BP 70237
29182 CONCARNEAU CEDEX

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2019 au 31/12/2019

Sommaire

Rapport de Présentation	1
Bilan Association	2
Annexes 2020	14

Rapport de Présentation

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise INSTITUT NAUTIQUE DE BRETAGNE pour l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 24 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	3 336 982,21 Euros
chiffre d'affaires	557 588,35 Euros
résultat net comptable	287 044,87 Euros

Fait à CONCARNEAU
Le 18/06/2020

Signature



Cabinet FIDOUEST SOCOGERE SAS

Bilan Association

INSTITUT NAUTIQUE DE BRETAGNE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	9 042	9 043	-0	0,00	-0	0,00
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains	304 898		304 898	9,14	304 898	9,63
Constructions	1 570 346	981 266	589 080	17,65	620 888	19,02
Installations techniques, matériel & outillage industriels	648 123	437 313	210 810	6,32	164 572	5,20
Autres immobilisations corporelles	161 687	128 270	33 417	1,00	43 053	1,35
Immobilisations grevées de droit	2685 051					
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations	200 384		200 204	6,00	17 000	0,54
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	183		183	0,01	183	0,01
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	2 894 483	1 555 892	1 338 592	40,11	1 150 594	35,35
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés.	186 164		186 164	5,58	234 692	7,42
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres						
Valeurs mobilières de placement	320 000		320 000	9,59	710 000	22,44
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	1 458 263		1 458 263	43,70	1 041 750	32,92
Charges constatées d'avance	10 349		10 349	0,31	11 922	0,38
TOTAL (II)	1 998 391		1 998 391	59,09	2 013 971	63,61
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	4 892 874	1 555 892	3 336 982	100,00	3 164 566	100,00

INSTITUT NAUTIQUE DE BRETAGNE

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	373 668	11,20	373 668	11,01
Ecart de réévaluation	1 786 092	53,52	1 527 032	40,25
Réserves				
Report à nouveau	287 045	0,60	259 060	0,19
Résultat de l'exercice				
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation	645 701	19,35	638 113	20,10
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL (I)	3 092 506	92,67	2 795 872	88,35
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	95 326	2,88	94 197	2,98
TOTAL (II)	95 326	2,88	94 197	2,98
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées			45 458	1,44
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	1 197	0,04		
Fournisseurs et comptes rattachés	37 923	1,14	42 130	1,33
Autres	102 059	3,06	107 431	3,39
Instruments de trésorerie	7 971	0,24	79 478	2,61
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	149 151	4,47	274 497	8,67
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	3 336 982	100,00	3 164 566	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

INSTITUT NAUTIQUE DE BRETAGNE
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le
31/12/2019
(12 mois)

Exercice précédent
31/12/2018
(12 mois)

Variation
absolue
(12 mois)

%

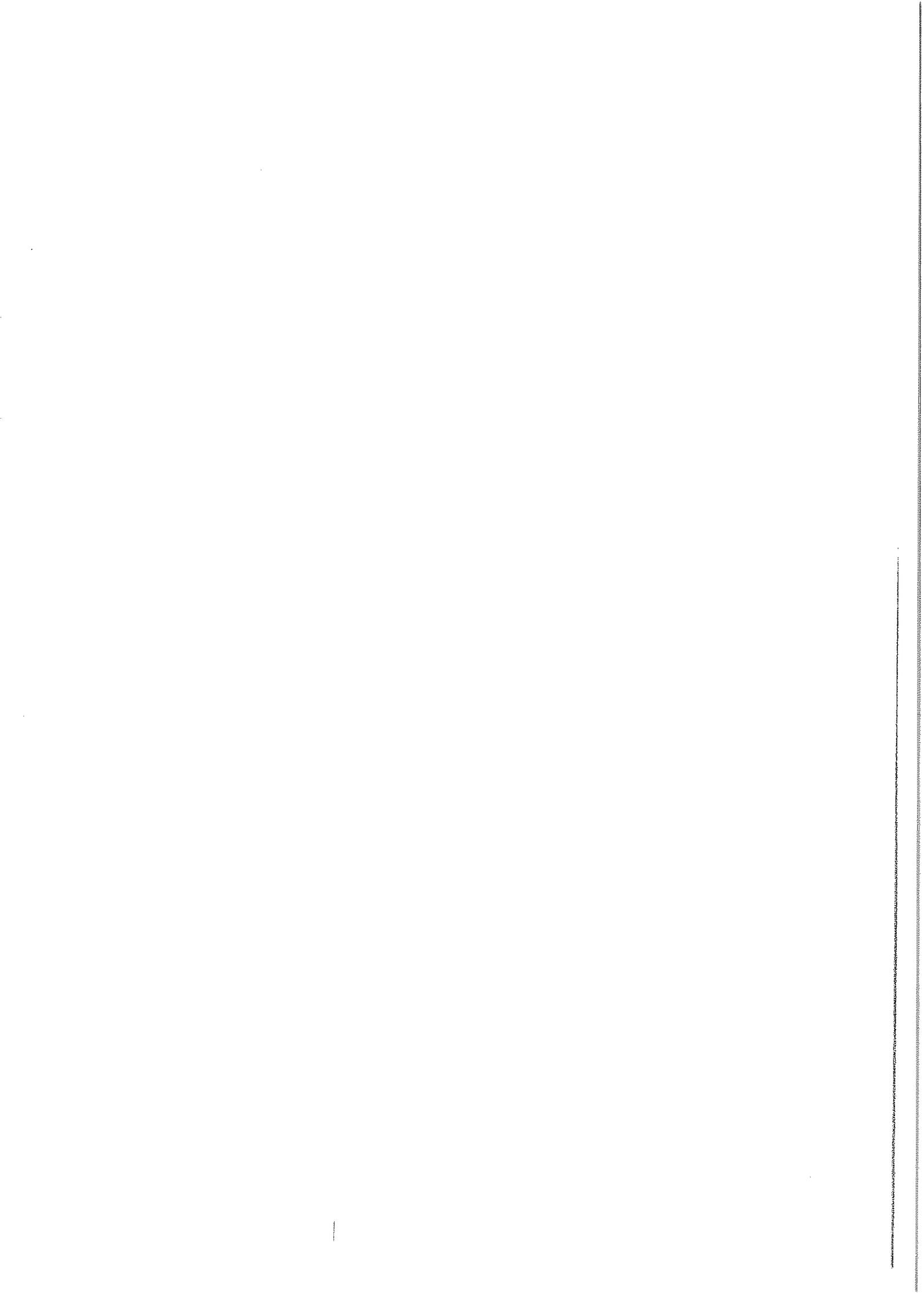
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises	4 530		4 530	0,01			4 530	NS
Production vendue de biens								
Prestations de services	553 058		553 058	99,19	588 588	100,00	-35 530	-6,03
Montants nets produits d'expl.	557 588		557 588	100,00	588 588	100,00	-31 000	-5,26
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Cotisations			1 078 789	193,47	1 012 409	172,01	66 380	6,56
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits			3	0,00	576	0,10	-573	-99,47
Reprise sur provisions, dépréciations			4 260	0,76			4 260	NS
Transfert de charges			2 370	0,43	5 314	0,90	-2 944	-55,39
Sous-total des autres produits d'exploitation			1 085 422	194,66	1 018 299	173,01	67 123	6,59
Total des produits d'exploitation (I)			1 643 010	294,66	1 606 887	273,01	36 123	2,20
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Excédent transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			13 568	2,43	10 080	1,71	3 488	34,60
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)			13 568	2,43	10 080	1,71	3 488	34,60
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion								
Sur opérations en capital			77 970	13,00	79 891	13,67	-1 921	-2,39
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)			77 970	13,00	79 891	13,67	-1 921	-2,39
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			1 734 548	311,00	1 696 857	280,29	37 691	2,22
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT								
TOTAL GENERAL			1 734 548	311,00	1 696 857	280,29	37 691	2,22
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			107 261	19,24	110 533	19,78	-3 272	-2,95
Services extérieurs			215 669	38,68	204 056	34,67	11 613	5,69
Autres services extérieurs			332 231	59,68	344 009	59,45	-11 778	-3,41
Impôts, taxes et versements assimilés			33 405	5,99	42 318	7,19	-8 913	-21,05
Salaires et traitements			481 486	85,35	450 868	76,60	30 618	6,79
Charges sociales			162 543	29,16	171 034	29,06	-8 491	-4,95
Autres charges de personnel			352	0,06	118	0,02	234	190,31
Subventions accordées par l'association								

INSTITUT NAUTIQUE DE BRETAGNE
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)		Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations									
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements		108 987	19,65	104 264	17,71	4 723	-4,53		
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations									
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations									
. Pour risques et charges : dotation aux provisions		1 129	0,20	3 675	0,62	-2 546	-69,27		
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées									
Autres charges		4 284	0,77	0	0,00	4 284	ND		
Total des charges d'exploitation (I)		1 447 347	259,67	1 430 876	243,10	16 471			
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Déficit transféré (II)									
CHARGES FINANCIÈRES:									
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions									
Intérêts et charges assimilées		156	0,03	473	0,08	-317	-67,01		
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (III)		156	0,03	473	0,08	-317	-67,01		
CHARGES EXCEPTIONNELLES:									
Sur opérations de gestion									
Sur opérations en capital				6 448	1,10	-6 448	-100,00		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions									
Total des charges exceptionnelles (IV)				6 448	1,10	-6 448	-100,00		
Participation des salariés aux résultats (V)									
Impôts sur les sociétés (VI)									
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)		1 447 503	259,60	1 437 797	244,20	9 706	0,68		
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		287 045	51,40	259 060	44,01	27 985	10,80		
TOTAL GENERAL		1 734 548	311,00	1 696 857	288,20	37 691	2,22		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE									
PRODUITS :									
Bénévolet									
Prestations en nature									
Dons en nature									
TOTAL									
CHARGES :									
Secours en nature									
Mise à disposition gratuite de biens et services									
Prestations									
Personnel bénévole									
TOTAL									



Annexes 2020

INSTITUT NAUTIQUE DE BRETAGNE

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 18/06/2020

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 336 982,21 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 287 044,87 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 18/06/2020 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS - COVID-19

Les états financiers de l'entreprise ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. L'activité a commencé à être affectée par le Covid-19 à la fin du premier trimestre 2020 et l'entreprise s'attend à un impact sur ses états financiers en 2020 qu'il est impossible de chiffrer à ce jour

2.2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

PROVISION POUR TRAVAUX

Provision pour travaux à réaliser concernant la mise aux normes de l'accessibilité pour les personnes handicapées. La législation oblige les établissements existants à adapter et à améliorer l'accessibilité et la sécurité des personnes présentant un handicap.

Concernant l'INB, ces travaux ont été estimés à 65 353 Euros.

Une provision cumulée de 65 353 Euros a été comptabilisée à fin 2014. A ce jour, ces travaux ne sont pas réalisés. La totalité des travaux reste donc provisionnée à fin 2019.

PROVISION POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

L'engagement envers les salariés en matière de départ à la retraite a été estimé en retenant les paramètres suivants:

- paramètres économiques : un taux d'évolution annuel des salaires de 2% pour les cadres, 2% pour les non cadres et un taux d'actualisation de 2%;
- paramètres sociaux : âge de départ à la retraite prévu 63 ans, taux de rotation du personnel 1% pour cadres et 2% pour les non cadres et un taux de charges patronales à 42%;
- paramètres techniques : la table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2010-2012 et la méthode de calcul rétrospective prorata temporis.

Le montant global de l'engagement ainsi évalué s'élève à 29 973 Euros.

INSTITUT NAUTIQUE DE BRETAGNE

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 18/06/2020

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif Immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 2 894 483 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	9 042			9 042
Immobilisations corporelles	2 738 079		53 025	2 685 054
Immobilisations financières	17 183	183 204		200 387
TOTAL	2 764 305	183 204	53 025	2 894 483

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 1 555 892 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	9 043			9 043
Immobilisations corporelles	1 604 668		57 819	1 546 849
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	1 613 710		57 819	1 555 892

3.2 - Etat des créances = 220 128 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	220 128	220 128	
TOTAL	220 128	220 128	

3.3 - Provisions pour dépréciation = E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	4 260				
Comptes financiers					
Total	4 260				

INSTITUT NAUTIQUE DE BRETAGNE

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 18/06/2020

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 24 831 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	5 184
Autres créances	19 648
Disponibilités	
TOTAL	24 831

3.5 - Charges constatées d'avance = 10 349 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

INSTITUT NAUTIQUE DE BRETAGNE

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 18/06/2020

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Provisions = 95 326 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	94 197	1 129			95 326
TOTAL	94 197	1 129			95 326

4.2 - Etat des dettes = 147 954 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	37 923	37 923		
Dettes fiscales & sociales	91 630	91 630		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	10 429	11 626		
Produits constatés d'avance	7 971	7 971		
TOTAL	147 954	149 151		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 44 048 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	4 586
Dettes fiscales & sociales	31 658
Autres dettes	7 804
TOTAL	44 048

4.4 - Produits constatés d'avance = 7 971 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

INSTITUT NAUTIQUE DE BRETAGNE

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 18/06/2020

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 557 588 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	4 530	0,81 %
Prestations de services	527 003	94,51 %
Produits des activités annexes	26 055	4,67 %
TOTAL	557 588	100,00 %

5.2 - Autres Informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

INSTITUT NAUTIQUE DE BRETAGNE

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 18/06/2020

6 - AUTRES INFORMATIONS

INSTITUT NAUTIQUE DE BRETAGNE

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 18/06/2020

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 24 831 E

Produits à recevoir		Montant
Clients et comptes rattachés :		5 184
	Clients factures a etablir(418100)	5 184
Autres créances :		19 648
	Produits a recevoir(468700)	19 648
TOTAL		24 831

8.2 - Charges constatées d'avance = 10 349 E

Charges constatées d'avance		Montant
Charges constatées d'avance(486000)		10 349
TOTAL		10 349

8.3 - Charges à payer = 44 048 E

Charges à payer		Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :		4 586
	Frs-fact.non parvenue(408100)	4 586
Dettes fiscales et sociales :		31 658
	Dettes provisio. pour conges payes(428200)	22 372
	Charges sociales sur conges payes(438200)	8 111
	Charges fiscales sur cong. a payer(448200)	1 175
Autres dettes :		7 804
	Charges a payer(468600)	7 804
TOTAL		44 048

8.4 - Produits constatés d'avance = 7 971 E

Produits constatés d'avance		Montant
Produits constatés d'avance(487000)		7 971
TOTAL		7 971

INSTITUT NAUTIQUE DE BRETAGNE
RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en EUROS

Edité le 18/06/2020

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) <i>Capital social</i>					
b) <i>Nombre d'actions émises</i>					
c) <i>Nombre d'obligations convertibles en actions</i>					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) <i>Chiffre d'affaires hors taxes</i>	557 588	588 588	513 607	504 987	471 480
b) <i>Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions</i>	392 901	366 999	427 197	809 057	343 784
c) <i>Impôt sur les bénéfices</i>					
d) <i>Bénéfice après Impôt, mais avant amortissements & provisions</i>	392 901	366 999	427 197	809 057	343 784
e) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>	287 045	259 060	323 749	713 536	254 602
f) <i>Montants des bénéfices distribués</i>					
g) <i>Participation des salariés</i>					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) <i>Bénéfice après Impôt, mais avant amortissements & provisions</i>					
b) <i>Bénéfice après Impôt, amortissements & provisions</i>					
c) <i>Dividende versé à chaque action</i>					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) <i>Nombre de salariés</i>					
b) <i>Montant de la masse salariale</i>	481 486	450 868	434 263	410 877	398 834
c) <i>Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)</i>	162 896	171 152	169 153	160 066	167 589

Observations complémentaires

INSTITUT NAUTIQUE DE BRETAGNE
COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Des comptes annuels présenté en EUROS

Edité le 18/06/2020

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet FIDOUEST SOCOGERE SAS, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par INSTITUT NAUTIQUE DE BRETAGNE,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2019 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	3 336 982
Chiffre d'affaires hors taxes	557 588
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	287 045

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour FIDOUEST SOCOGERE SAS
 Fait à CONCARNEAU le 18/06/2020

- COMPTE RENDU DES TRAVAUX
- DECLARATIONS 2065 à 2065-Ter / 2031 à 2031-Ter
- FEUILLETS 2050 à 2059-D / 2033-A à 2033-D
- BILAN ACTIF ET PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DU BILAN ACTIF ET PASSIF
- DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DES CHARGES A PAYER
- DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR
- DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
- DETAIL DES PRODUITS PERCUS D'AVANCE
- DETAIL DES REINTEGRATIONS DIVERSES
- DETAIL DES DEDUCTIONS DIVERSES
- FILIALES ET PARTICIPATIONS
- TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
- TABLEAUX DE GESTION

**Association
Institut Nautique de Bretagne**

**2, rue Bayard
B.P. 70237**

29182 CONCARNEAU Cedex

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2019

**Association
Institut Nautique de Bretagne**

**2, rue Bayard
B.P. 70237**

29182 CONCARNEAU Cedex



S O M M A I R E

- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

- RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Association
Institut Nautique de Bretagne**

2, rue Bayard
B.P. 70237

29182 CONCARNEAU Cedex



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **Institut Nautique de Bretagne** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents communiqués aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents communiqués aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, la mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Larmor-Plage, le 22 juin 2020

SARL ECVOLUS

Commissaire aux Comptes

Représentée par Alain TESSIER

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

Centre d'affaires Héraclès

2 Boulevard Jean Monnet

56260 LARMOR-PLAGE



**Association
Institut Nautique de Bretagne**

2, rue Bayard
B.P. 70237

29182 CONCARNEAU Cedex



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 décembre 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE DES ADHERENTS

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Première convention : Convention de mise à disposition de moyens accordée par l'I.N.B. Société Nautique :

Personnes concernées : Le Président du bureau de l'I.N.B. Société Nautique également Président du Conseil d'Administration de l'Institut Nautique de Bretagne.

Nature et objet : L'Association INB Société Nautique a refacturé à l'Institut Nautique de Bretagne les prestations de surveillance d'internat effectuées au cours de l'année.

Modalités : La charge comptabilisée en application de cette convention dans les comptes de l'Institut Nautique de Bretagne s'élève à 10 649 euros.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE DES ADHERENTS

Dans le cadre de la procédure d'information sur les conventions réglementées, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Deuxième convention : Convention de mise à disposition de moyens accordée par l'I.N.B. Formation continue :

Personnes concernées : Les membres du Conseil d'Administration de l'I.N.B. Formation continue également membres du Conseil d'Administration de l'Institut Nautique de Bretagne.

Nature et objet : Les deux associations ont conclu le 17 juin 2010 une convention portant sur la mise à disposition en faveur de l'Institut Nautique de Bretagne du personnel formateur de l'I.N.B. Formation continue, de ses locaux et de son matériel ainsi que sur les conditions de rémunération des comptes courants existants entre les deux entités. La convention prévoit une refacturation sans marge des prestations. La rémunération du compte courant est calculée au taux effectif moyen pratiqué par les établissements de crédit et publié au Journal Officiel.

Modalités : Dans le cadre de cette convention, l'Institut Nautique de Bretagne a enregistré en charge la somme de 65 104 euros au titre des prestations et matériels fournis au cours de l'exercice par l'I.N.B. Formation continue. En l'absence de compte courant débiteur ou créditeur à la clôture de l'exercice, la clause de rémunération du compte courant n'a pas eu à s'appliquer.

Fait à Larmor-Plage, le 22 juin 2020

SARL ECVOLUS

Commissaire aux Comptes

Représentée par Alain TESSIER

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

Centre d'affaires Héraclès

2 Boulevard Jean Monnet

56260 LARMOR-PLAGE



